

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER
- Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-01 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE POUR LA REALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Morin a insisté sur le fait que, si un projet de PLUI devait aboutir, il serait porté collectivement, établi en collaboration avec les représentants communaux à la communauté de communes et que les intérêts du projet sont :

-
- Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel,
- Se reposer sur un document indispensable à l'aménagement du territoire,
- Disposer d'un document clé pour préserver les paysages,
- Mutualiser pour s'imposer face aux politiques supra-territoriales (départementales, régionales, nationales),
- Actualiser les documents de planification existants et vieillissants,
- Transférer des coûts de la planification à l'intercommunalité,
- Prendre en compte et s'adapter à la Zéro Artificialisation Nette (Loi Climat et Résilience),

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est préférable d'être acteur de ce projet et de travailler en collaboration avec les autres communes.

En conséquence, le conseil doit se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes à savoir :

Article 5 – Objet de la Communauté de Communes :

Compétences obligatoires :

A modifier :

→ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-02 ANNULATION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). En conséquence, le conseil avait voté le 7 septembre 2022 un reversement de 20 % (DB2022-41).

Or, en application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022, ce mécanisme de reversement a recouvré un caractère facultatif donc le conseil peut décider du maintien de la décision, de sa modification ou de son abrogation.

Le conseil à l'unanimité décide d'abroger sa décision. De ce fait, aucune somme inhérente à la taxe d'aménagement perçue par la commune ne sera reversée à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-03 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE LA VALLEE AU LIEVRE

Monsieur le Maire expose au conseil l'estimation faite par le SIEGE27 du montant des travaux pour le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue de la vallée au Lièvre. La participation de la commune s'élèverait à 10 167 € sur les 165 000 € de travaux prévus (ce montant étant ensuite ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE27 dans la limite du montant prévu).

Le conseil à l'unanimité estime que ces travaux sont justifiés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente. La somme sera inscrite au compte 20415 des dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-04 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE NORMANDIE ET CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été établi de changer les lampes vapeur mercure rue de Normandie et au champ de foire. Le SIEGE27 estime la participation de la commune à environ 5 833 € sur un montant total de 35 000 € de travaux.

Le conseil à l'unanimité approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente. La somme sera inscrite au compte 20415 des dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-05 DETERMINATION D'UN MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

Monsieur le Maire expose au conseil le fait que, pour payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2023, le conseil doit donner son autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Après s'être assuré des limites à ne pas dépasser du montant des crédits à ouvrir pour les différents budgets de la commune (quart des crédits ouverts au budget précédent or crédits afférents au remboursement de la dette), Monsieur le Maire, compte tenu des travaux à prévoir dès le début 2023, suggère une ouverture de crédits de :

- 30 000 € pour le compte 21311 (hôtel de ville) du budget commune
- 10 000 € dont 5000 € pour le compte 218 (autres immobilisations corporelles) et 5000 € pour le compte 2128 (aménagement de la station) du budget assainissement.

Les factures parvenues en fin 2022 et non acquittées ne peuvent pas être réglées par ces ouvertures de crédits mais seront prises en compte dans les restes à réaliser de 2022 pour l'établissement des budgets 2023.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour les ouvertures de crédits pour les montants ci-dessus proposés.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-06 TRAVAUX CHEMIN DU TORMELLIER

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Viquesnel a transmis un devis pour des travaux effectués chemin du Tormellier de 13 909.50 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour les travaux envisagés pour le montant estimé. Le devis sera retourné pour accord à l'entreprise Viquesnel.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-07 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un agent en CDD intervient depuis plus d'un an 2 heures par semaine pour le ménage de l'église. Il est donc avéré que ce poste est nécessaire de façon permanente et qu'il convient de le créer.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette création de poste pour une durée hebdomadaire de 2h à compter du 1^{er} mars correspondant à un poste d'agent d'entretien catégorie C, et charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités afférentes. Le poste sera proposé en priorité à l'agent d'entretien en place.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-08 ACHAT D'UN SOUFFLEUR (MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-63)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord pour l'achat d'un souffleur auprès de l'entreprise Paisant en date du 8 décembre 2022 (DB2022-63).

Or, la proposition était valable 1 mois à compter du 24 octobre 2022 et la décision du conseil était ultérieure à cette date. En conséquence, l'entreprise Paisant a fourni un devis actualisé d'un montant de 816 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette nouvelle proposition.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2023-09 CONFIRMATION DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE SANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui informe le conseil que le CDG 27 a donné un accord favorable aux dispositions prises par le conseil pour la complémentaire et la prévoyance santé des agents par ses délibérations du 27 octobre 2022 (DB2022-48, DB2022-49).

Le conseil à l'unanimité confirme :

- l'adhésion de la commune à la convention de participation santé proposée par la Mutame et Plus et à la convention de participation prévoyance maintien de salaire proposée par la MNT dès le 1er Mars 2023, (toutes 2 partenaires du CDG27),
- la participation de la commune de 15 € mensuels pour la complémentaire santé et la prévoyance maintien de salaire pour tous les agents actifs,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet et de procéder à toutes formalités afférentes.

Le maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

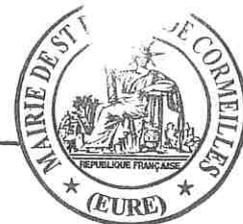
Mme DAHINDEN

DB2023-10 DEMANDE D'AUTORISATION DE SPORT NATURE ET CALONNE POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DE LA CALONNE

Sport et Nature sollicite l'autorisation que le trail de la Calonne prévu le 11 juin 2023 passe par la voie romaine, le chemin du neveu, la route de Lieurey et le chemin du fossé.

Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à l'organisation de cet événement.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-11 OUVERTURE DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que certaines opérations générant des dépenses d'investissement ont eu lieu en début d'année 2023 et qu'il est impossible d'attendre le budget pour payer les fournisseurs ou prestataires. Pour pouvoir payer les sommes dues, il faut faire une ouverture de crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette (compte 16), les restes à réaliser et les reports (compte 001 et 002).

(article 1621-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2012-1510 au 29 décembre 2012 art.37).

Le calcul est donc le suivant :

Crédits de dépenses d'investissement prévus en 2022 :	305 508.13 € (hors restes à réaliser)
Emprunts en Euros : (17500 + 500 décision modificative)	- 18 000.00 € (compte 16)
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	- 45 351.21 € (compte 001)
TOTAL	242 156.92 €

Le conseil a déjà autorisé Monsieur le Maire à une ouverture de crédits au compte 21311 de 30 000 € (DB2023-06 du 26 janvier 2023). Or certaines factures sont arrivées entre temps, et ce montant ne permet pas de régler l'intégralité des sommes dues sur d'autres comptes du chapitre 21.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite de 50 000 €, ce qui représente moins du quart du montant défini ci-dessus (limite du montant maximum d'ouverture de crédits), mais suffira à régler les sommes dues.

Le conseil, après en avoir délibéré, pris connaissance des sommes à régler, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à une ouverture de crédits de 50 000 € avant le vote du budget 2023.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-12 RENOUELEMENT DE CONVENTION AVEC STGS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine qui explique au conseil qu'il faut renouveler la convention avec STGS qui leur permet de collecter pour la commune la redevance assainissement (27% du montant des factures d'eau des habitants reliés au tout à l'égout). **Le conseil à l'unanimité autorise le renouvellement. La convention signée par Monsieur le Maire sera retournée signée à STGS.**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-13 CONVENTION REFUGE ANIMAL AUGERON

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de l'appel de cotisations 2023 du Refuge Animal Augeron d'un montant de 647.90 € (1.10 € par habitant). **Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à une nouvelle convention pour 2023 et à l'acquittement de la somme ci-dessus mentionnée.**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-14 ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subventions reçues.

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	7 000.00 €
- Les p'tits z'explorateurs de Saint-Pierre	1 000.00 €
- Union des anciens combattants	800.00 €
- Les riverains de la Calonne et de ses ruisseaux	100.00 €
- Association Help	700.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles	400.00 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00 €
- Judo Club de Lieurey	200.00 €
- Sport et Nature de la Calonne	50.00 €

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-15 DEVIS RELATIFS A L'IMPLANTATION DE BORNES INCENDIE ET LA MAINTENANCE DES BORNES EXISTANTES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé un devis pour le contrôle des bornes incendie existantes à STGS. Pour une prestation de contrôle et la fourniture des 10 premiers rapports correspondants, le devis s'élève à 465.22 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondants.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-16 DEVIS ET TAILLE DES CORNUS

Monsieur le Maire informe le conseil que les cornus du rond-point sont à tailler et qu'il a fait établir un devis par Monsieur Max Cauvet. Il mentionne également que bon nombre de cornus sont vieux.

Le conseil estime qu'il serait préférable de revoir l'aménagement du rond-point plutôt qu'entretenir des arbustes qu'il faudrait bientôt arracher. **En conséquence, à l'unanimité, il ne donne pas son accord pour que cette prestation soit réalisée.**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-17 FRAIS DE LOCATION DE NACELLE

Monsieur le Maire informe le conseil que, pour la pose des décorations de Noël, la location d'une nacelle avec chauffeur a été nécessaire. Le montant de la facture à payer à l'entreprise Lebellois pour cette prestation s'élève à 981.60 €.

Le conseil donne son accord à l'acquittement de la somme due.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

DB2023-18 AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION ET FRAIS AFFÉRENTS

Monsieur Touraine mentionne au conseil que, d'après les dernières analyses, l'eau rejetée de la station est conforme aux normes et qu'il a demandé un devis à Labéo, prestataire habituel en charge des analyses obligatoires, pour le prochain bilan 24h. Le montant du devis est de 1 178.63 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à ce devis pour la somme ci-dessus mentionnée.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-19 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas qui rappelle que les comptes de gestion sont les comptes du service de gestion comptable de la collectivité et qu'ils doivent être l'exact reflet des comptes administratifs de la commune. Monsieur Thomas présente les comptes de gestion du budget assainissement.

Après avoir constaté leur adéquation avec les comptes administratifs, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022 du budget assainissement.**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-20 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget assainissement qui sont les suivants :

NATURE	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats 2022	Reprise / exercice antérieur	TOTAL
EXPLOITATION	8 871,40	1 215,20	-7 656,20	34 044,93	26 388,73
INVESTISSEMENT	0,00	4 157,34	4 157,34	36 031,24	40 188,58
TOTAL	8 871,40	5 372,54	-3 498,86	70 076,17	66 577,31

Monsieur le Maire donne quelques explications au conseil concernant ces comptes et s'absente pour laisser les membres du conseil décider de leur approbation. Monsieur Drumare est désigné président de séance et demande l'avis du conseil.

A l'unanimité, les comptes administratifs 2022 du budget assainissement sont approuvés par les membres du conseil.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - Mme LEFEVRE - M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE - Mme DAIINDEN - M. HAROU - Mme
CHAPRON - M. DELABARRE - M. LEGAY - Mme PERDRIX - M. COLAS - Mme LE-
MOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-21 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal constatant un déficit d'exploitation de -7 656,20 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	-7 656,20 €
Résultats antérieurs reportés	34 044,93 €
Total du résultat à affecter	26 388,73 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	40 188,58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 889,04 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	26 388,73 €
Report en exploitation	26 388,73 €

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-22 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget 2023 du budget assainissement et sur le fonctionnement de la station d'épuration. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2023 du budget assainissement. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section d'exploitation	36 567.79 €
Section d'investissement	44 688.58 €

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-23 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNE

Considérant la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget commune, le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2022 du budget commune.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-24 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Chapron, présidente de la commission finances pour qu'elle présente les comptes administratifs 2022 du budget commune qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE 2022

NATURE	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats 2022	Reprise/ Exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	278 001,87	361 458,70	83 456,83	338 266,54	421 723,37
INVESTISSEMENT	173 473,88	250 511,67	77 037,79	-45 351,21	31 686,58
TOTAL	451 475,75	611 970,37	160 494,62	292 915,33	453 409,95

Madame Chapron et Monsieur le Maire donnent quelques explications sur les restes à réaliser 2022 à prendre en compte pour le budget 2023. Monsieur Thomas rappelle les règles propres aux collectivités pour qu'une dépense engagée en 2022 non mandatée ou une recette non perçue en 2022 soient prises en compte dans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire refait le point sur les comptes administratifs pour expliquer certaines dépenses de 2022 et remercie Madame Lefevre pour son contrôle minutieux des factures de la commune tout au long de l'année avant leur mandatement. Monsieur Thomas donne des précisions sur les recettes des communes.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour laisser les membres du conseil décider de l'approbation des comptes administratifs 2022 du budget commune, Monsieur Drumare, désigné président de séance, demande l'avis du conseil.

Les comptes administratifs 2022 du budget commune sont approuvés à l'unanimité.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-25 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de 83 456,83 le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	83 456,83 €
Résultats antérieurs reportés	338 266,54 €
Total du résultat à affecter	421 723,37 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	31 686,58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-48 134,85 €
Besoin de financement	16 448,27 €
Affectation	421 723,37 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	16 448,27 €
Report en fonctionnement R002	405 275,10 €

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-26 FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la personne en charge du gardiennage de l'église a demandé que soient réévalués les frais afférents.

A l'unanimité, le conseil décide que les frais de gardiennage seront de 400 € pour l'année 2023. L'arrêté correspondant sera remis et rédigé à la personne en charge du gardiennage de l'église.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-27 FRAIS DU TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL A IMPUTER AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 AU BUDGET COMMUNE 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le travail de l'employé communal à la station d'épuration doit être déduit du budget assainissement.

A l'unanimité, le conseil confirme que la somme de 3 000 € sera imputée en dépenses au budget commune 2023 pour être comptabiliser en recettes au budget commune 2023.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-28 CONTRIBUTION 2023 AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution 2023 au service départemental d'incendie et de secours s'élève à 13 769 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-29 ADHESION 2023 UNION DES MAIRES ET DES ELUS DE L'EURE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a coutume d'adhérer à l'Union des Maires et des élus de l'Eure. Le montant de la cotisation pour l'adhésion en 2023 s'élève à 115 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au renouvellement de cette adhésion pour ce montant.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-30 SUBVENTION 2023

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu diverses demandes de subventions. Après en avoir pris connaissance, **le conseil décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :**

- Association Cormeilles Rose 100 €

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-31 REALISATION DE CAVURNES

Monsieur Drumare informe le conseil qu'il a demandé à la marbrerie Perdrix un devis pour la réalisation de 6 nouvelles cavurnes. Le devis est de 2 800 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au devis présenté.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-32 MONTANT DE L'ACHAT DE CAVURNE PAR PARTICULIER

Monsieur Drumare signale au conseil que le prix demandé au particulier pour l'achat d'une cavurne est bien inférieure à celui demandé par les autres communes.

Il propose que le montant pour l'achat d'une cavurne soit fixé à 500 € pour 25 ans (au lieu de 300 € Délibération 2018-47 du 6 septembre 2018).

A l'unanimité, le conseil donne son accord à ce prix d'achat. Le prix fixé pour l'achat d'une cavurne par la délibération 2018-47 est annulé et remplacé par ce nouveau montant.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-33 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire et Madame Chapron présentent au conseil la préparation de budget primitif 2023 du budget commune préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2023 du budget commune. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section de fonctionnement	730 883.10 €
Section d'investissement	355 432.85 €

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-34 VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des taxes locales en 2022 étaient les suivants :

- Taxe foncière bâti 29.43 %
- Taxe foncière non bâti : 15.04 %
- Taxe d'habitation : 10.25 %
- Cotisation foncière des entreprises : 13.62 %

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir ces taux en 2023.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-35 PARTICIPATION DES HABITANTS AUX FRAIS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Pour les sommes revenant à la commune imputées sur les factures d'eau redevables à STGS par les habitants raccordés au tout à l'égout, (modernisation des réseaux, lutte contre la pollution), **le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter leur tarification.**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-36 NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Du fait de l'absence de la secrétaire de mairie en arrêt maladie, du changement des horaires de l'agent administratif en poste la remplaçant, Monsieur le Maire propose au conseil que la mairie soit ouverte au public :

Le lundi de 9h 12h

Le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 16h30

Vu l'urgence de la situation, ces nouvelles dispositions ont été mises en place à compter du 20 mars. Toutefois, il convient de régulariser ces nouvelles dispositions auprès du comité technique du CDG27 après avis du conseil municipal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces nouvelles dispositions et charge Monsieur le Maire des formalités afférentes auprès du centre de gestion 27 et de la diffusion de ces changements auprès des interlocuteurs de la commune et sur les sites référençant les horaires de la commune.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-37 AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'AGENT ADMINISTRATIF POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE (REPLACEMENT)

Monsieur le Maire mentionne au conseil qu'il a été constaté que le nombre d'heures hebdomadaires attribué à l'agent administratif actuellement en poste pour le remplacement partiel de la secrétaire de mairie actuellement en arrêt maladie est insuffisant. En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil qu'il soit porté de 17h à 21h et réparti comme suit :

Le lundi de 9h à 12h

Les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 16h30

Vu l'urgence de la situation, ces nouvelles dispositions ont été mises en place à compter du 20 mars. Toutefois, il convient de régulariser ces nouvelles dispositions auprès du comité technique du CDG27 après avis du conseil municipal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces nouvelles dispositions et charge Monsieur le Maire des formalités afférentes auprès du centre de gestion 27

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

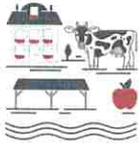
DB2023-38 ENDURO 2023

Le club motocycliste Thibervillais sollicite du conseil l'autorisation d'organiser le 23 juillet 2023 l'enduro national 2023 sur les voies de la commune.

Le conseil à la majorité donne son autorisation.

Le maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

DB2023-39 DEMANDE D'AIDE SOCIALE D'UNE HABITANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre. Cette dernière informe le conseil qu'elle et Monsieur le Maire ont reçu une habitante de la commune en grande difficulté financière. Elle expose au conseil les raisons pour lesquelles cette personne se trouve en difficulté et énumère les documents à l'appui de sa demande d'aide financière. La personne doit notamment des frais d'études pour son enfant. Un dossier de surendettement est en cours. La commission CCAS suggère au conseil qu'une aide de 350 € soit versée directement au centre de formation de l'enfant.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au versement de cette somme.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-40 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Un recrutement supplémentaire a été nécessaire afin d'assurer la gestion de la comptabilité en complément des heures déjà effectuées par la secrétaire remplaçante.

En conséquence, voici les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

LUNDI : 9h-12h 13h30-16h30

JEUDI : 9h-12h 13h30-16h30

VENDREDI: - 13h30-16h30

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création du poste d'adjoint administratif.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-41 CONVENTION EURE NORMANDIE NUMERIQUE

Le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique propose à notre commune d'adhérer à un groupe dit « pilotes ».

Celui-ci regroupe une offre de services autour de la cyber sécurité et de la gestion électronique des documents administratifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à ce projet, gratuit pour l'année 2023.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-42 LEVEE DE RETENUE DE GARANTIE BERNAYENNE DE COUVERTURE

Des travaux de couverture de la mairie et de rénovation de la salle des fêtes en 2021-2022 ont été effectués par la Bernayenne de Couverture. Ces travaux ont fait l'objet d'un règlement partiel suite à une retenue de 5 % de la facture totale au titre de la garantie.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de la somme due soit 3128,35€ T.T.C.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-43 TRAVAUX INGENIERIE 27

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la réception de la facture d'Ingénierie 27 pour un montant de 6457,68 € T.T.C. et concernant l'étude de l'avant-projet des travaux d'aménagement du centre bourg et de la voie douce.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le paiement de la facture.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-44 ANNULATION DB2023-32

La délibération DB2023-32 est annulée à la suite d'une erreur dans le prix d'achat indiqué de la cavurne.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'annulation de la délibération.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-45 ACHAT DE CAVURNE PAR PARTICULIER

Le montant pour l'achat d'une cavurne est fixé à :

- 500 euros plus 150 euros pour une concession de 30 ans
- 500 euros plus 250 euros pour une concession de 50 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour ce prix d'achat.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-46 ETUDE DE DEVIS POUR POTEAUX D'INCENDIE

Un devis de STGS de 4 881,84 € T.T.C. a été reçu pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie route de Blangy.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-47 ETUDE DE DEVIS POUR ACHAT D'OUTILLAGE ET MATERIEL

Plusieurs devis sont à l'étude pour l'achat de matériel et d'outillage pour le travail de l'employé communal.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour les devis suivants :

- **DISTRICO AGRIAL** : Devis d'un montant de 329,30 € T.T.C. pour une meuleuse et un étau.
- **BLANGY MOTOCULTURE** : Devis d'un montant de 519,00 € T.T.C. pour une tronçonneuse-élagueuse.
- **ESPACE EMERAUDE** : Devis d'un montant de 429,80 € T.T.C. pour un compresseur et un kit compresseur.

L'achat du désherbeur thermique n'a pas été retenu, dans l'attente d'autres devis ou solutions pour le nettoyage du cimetière notamment.

Le remplacement des drapeaux pour la Mairie et le monument aux morts a été abordé. Mme CHAPRON s'est proposée pour faire établir des devis.



Les vitrines extérieures à la Mairie n'étant plus étanches, des devis vont être demandés pour leur remplacement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de 4 vitrines pour un montant de l'ordre de 2000 €.

De nouveaux plans du cimetière sont nécessaires suite au renouvellement de certaines tombes.

Le devis de 414,00 € T.T.C. pour 3 plans est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat des plantes annuelles chez Champs fleurs pour un montant de l'ordre de 900 €.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE

Secrétaire de séance :

M. DELABARRE

DB 2023-48 ACQUISITION MICROSOFT OFFICE

L'abonnement au logiciel Microsoft Office installé sur l'ordinateur de la Mairie a expiré le 4 mai dernier.

La facture de renouvellement de l'abonnement s'élève à 69,00 € T.T.C..

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le paiement de la facture.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-49 ETUDE DE DEVIS

- Un devis de bornage du cabinet de géomètre-expert MERCATOR d'un montant de 1 290.00€ T.T.C. concernant l'élargissement du chemin de Cléranville pour faciliter l'accès à une résidence principale a été reçu en mairie

Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Après étude de devis pour l'aménagement du chemin mitoyen avec la commune du Pin (14),

- Le devis de la société VIQUESNEL pour un montant de 8 304.00€ T.T.C. est retenu sachant que la commune du Pin prendra à sa charge la moitié de cette dépense.

Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Après étude des devis d'urbanisme,

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis proposé par la société de géomètres-experts EUCLYD EUROTOP d'un montant de 1920.00€ T.T.C..

Après étude des devis pour la réalisation d'une mission de Maîtrise d'œuvre portant sur la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure pour le réaménagement des abords de la Mairie et de la salle communale,

- Le devis de la société VIAMAP d'un montant de 3 780.00€ T.T.C. est approuvé à l'unanimité par Le Conseil Municipal.

Après étude des devis pour les travaux de remplacement de la buse sous la RD22 pour dévier le ruisseau du Frédet,

- Le devis de l'entreprise V.H.C. de 6 675.24€ T.T.C. est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cette somme sera imputée sur le budget assainissement.

Le maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 6 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

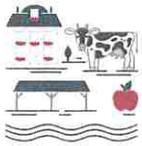
DB2023-50 ACHAT DE MOBLIER

Suite aux recommandations de mise en conformité de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation des collectivités), l'achat d'une armoire fermant à clé pour les registres d'Etat Civil et des tables des Délibérations s'est avéré nécessaire.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'une armoire pour un montant de l'ordre de 700 €.

Le maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 6 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-51 ACHAT DE LOGICIELS

L'utilisation de logiciels gratuits n'étant pas recommandés pour les collectivités,

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'un logiciel antivirus et d'un logiciel d'édition de PDF pour un montant de l'ordre de 100€.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 6 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-52 ACQUISITION DE PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme PAUTRE, présidente de la commission infos/com-munication, qui présente au conseil l'application Panneau Pocket.

Jusqu'à maintenant, la Mairie utilisait la plate-forme Primo texto pour alerter par SMS les ha-bitants qui le souhaitaient qu' un compte-rendu, une gazette ou une info essentielle était mise en ligne sur notre site Internet.

Avec « Panneau Pocket », les habitants reçoivent en temps réel les notifications des actualités de la commune dans une seule et unique application sur leur smartphone (Voir dernière page du compte-rendu).

Le devis de souscription à Panneau Pocket s'élève, pour la commune de Saint-Pierre-de-Cor-meilles, à 540.00 € T.T.C pour 3 ans d'abonnement avec un semestre supplémentaire offert.

Le passage de Primo Texto à Panneau Pocket est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal à compter du 1^{er} août 2023.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 6 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-53 ADOPTION REFERENTIEL M57

A compter du 1er janvier 2024, la nomenclature comptable M57 est étendue à toutes les collectivités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune.

Le maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-54 CHANGEMENT DE TIERS DE TELETRANSMISSION

Suite à l'adhésion de la commune au groupe dit « pilotes » du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique, la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat se fera désormais via l'opérateur proposé par Eure Normandie Numérique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le changement de tiers de télétransmission.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-55 PRORATISATION DU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui informe le conseil que, suite à l'adhésion de la commune à la convention de participation prévoyance proposée par la MNT dès le 1er Mars 2023, (toutes 2 partenaires du CDG27) et suite à la prise de délibération du 26 janvier 2023, une proratisation de la cotisation en fonction du temps de travail est nécessaire puisque

la participation de la commune était de 15 € pour les agents actifs à temps plein et que 4 agents sont actuellement en temps partiel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proratisation de l'aide de la commune pour l'adhésion au contrat collectif de prévoyance.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le trente juin s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE - M. TOURAINE adjoints
M. LOSIER – Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

DB2023-56 ACTIVITE YOGA

Suite à une demande de location de la salle des fêtes pour une activité de yoga le mercredi de 10h à 12h, le Conseil Municipal à l'unanimité propose une location d'un coût de 150.00€ T.T.C. par trimestre (de septembre 2023 à juin 2024).

Le Maire se charge de contacter la responsable.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 7 septembre à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 31 août, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER -
Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M LEGAY - Mme PERDRIX – M. COLAS
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

Secrétaires de séance :

Mme LEFEVRE – M. TOURAINE – M LEGAY

DB2023-57 ADHESION AU CNAS

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au Centre National d'Aide Sociale (CNAS), la mairie a reçu la facture concernant l'année 2023

Pour rappel, cette adhésion permet à chaque agent de la commune de bénéficier de participation à des activités loisirs, rentrée scolaire, mariage etc,,

Après vérification auprès du CNAS du nombre d'agents concernés par la facture (5 agents) le conseil donne son accord à l'unanimité pour son règlement, soit 1060 €.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 7 septembre à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 31 août, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER -
Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M LEGAY - Mme PERDRIX – M. COLAS
Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

Secrétaires de séance :

Mme LEFEVRE – M. TOURAINE – M LEGAY

DB2023-58 CHARGES SCOLAIRES 2023

Mr le Maire informe le conseil de la réception via le trésor public, de la facture concernant les charges scolaires de fonctionnement 2023 pour l'école communale de Cormeilles
Le montant demandé correspondant à celui budgété par la commune, Mr le maire demande donc au conseil de valider cette dépense

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de la facture
Soit 53 746,56€**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-59 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 ABREGÉE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LA COMPTABILITÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la collectivité doit adopter le référentiel M57 pour la comptabilité de la commune et ainsi pouvoir procéder aux opérations courantes (règlements, encaissements etc...). A cet effet, il a rencontré Monsieur Bouckaert, conseiller aux décideurs locaux mandaté par le service de gestion comptable de Pont-Audemer. Monsieur le Maire explique au conseil l'intérêt de ce changement de nomenclature (simplicité d'application).

Le conseil à l'unanimité après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application et la mise en place de la nomenclature M57,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à compter au 1^{er} Janvier 2024 aux mouvements comptables, calculs, constitution de provisions, et autres opérations comptables nécessaires à la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Le conseil prend note que Monsieur le Maire l'avisera des mouvements de crédits de chapitre à chapitre qui seront effectués lors des réunions de conseil de 2024.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

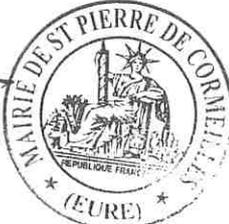
DB2023-60 TRAVAUX ROUTE DE LISIEUX AVEC LE SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure)

Monsieur le Maire fait part au conseil que les travaux prévus avec le SIEGE27 route de Lisieux, lieux dits la Catterie et la Vallée au Lièvre seront bientôt terminés.

Pour la route de Lisieux, les travaux étant terminés, les sommes dues au SIEGE27 s'élèvent à 23 915.72 € TTC et 693.73€ TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement des sommes dues et autorise Monsieur le Maire à signer les bilans financiers de clôture d'opération afférents.**

Monsieur le Maire avise également le conseil que les travaux à effectuer chemin des mousseaux ont été programmés pour 2024.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-61 FOURNITURE ET POSE D'UN APPAREIL DE TINTEMENT POUR L'EGLISE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare qui rend compte au conseil des conclusions du dernier rapport d'intervention de l'entreprise Biard Roy en charge de l'entretien des cloches de l'église. Les constats sont les suivants :

- l'appareil de tintement de la cloche 3 est hors service et économiquement non réparable,
- son battant est très usé et peut endommager la cloche concernée.

Le devis pour le montant des réparations s'élève à 2 864.40 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux envisagés pour le montant ci-dessus mentionné et autorise Monsieur le Maire à signer pour accord le devis correspondant.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-62 LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR UNE ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

L'amicale de Gymnastique de Saint-Pierre-de-Cormeilles sollicite l'autorisation de louer la salle des fêtes 1h par semaine le jeudi de 17h à 18h pendant la période scolaire.

Monsieur le Maire propose que la salle soit mise à disposition de cette association Saint-Copiéraise gratuitement jusqu'au 31/01/2024.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette autorisation de location à titre gracieux sous réserve qu'elle n'engendre pas une surconsommation énergétique conséquente pour la commune. La consommation de la salle des fêtes sera donc étudiée pour y veiller par Madame Lefevre lors de la vérification des factures d'électricité de la commune. Le conseil sera tenu au courant des conclusions de cette vérification.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-63 REEVALUATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il a été demandé aux communes si elles souhaitaient revoir leur taux de taxe d'aménagement. **A l'unanimité, le conseil décide de maintenir le taux existant concernant cette taxe. (cf DB2020-68)**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-64 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE HABITANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui relate de la demande d'aide d'une habitante en difficulté financière. Il s'avère que cette personne doit une somme conséquente à sa mutuelle en attente d'un accord pour bénéficier de la complémentaire santé solidaire (ex CMU).

Après étude des pièces fournies à l'appui de cette demande, **le conseil décide l'allouer la somme de 482.40 € correspondant aux sommes dues pour une couverture par la mutuelle de l'habitante jusqu'au 31/12/2023.** Cette somme sera directement versée à la mutuelle concernée.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-65 COLIS DES ANCIENS

Monsieur le Maire suggère au conseil que la composition du colis des anciens soit revue avec éventuellement de nouveaux produits. Madame Dahinden, présidente du CCAS, rappelle que le budget alloué en 2022 pour ce colis était de 25 € pour une personne seule et de 35 € pour un couple.

Le conseil après en avoir discuté estime à l'unanimité qu'un budget de l'ordre de 30 € pour une personne seule et de 40 € peut être alloué pour les colis de cette année. Il charge Madame Dahinden d'étudier la composition possible des colis pour ce montant. Des devis seront demandés en conséquence et présentés au conseil ultérieurement.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-66 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET SILOGE

Monsieur le Maire informe le conseil que Siloge, en raison de la réforme de la gestion en flux des réservations de logement, a transmis à la commune une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux. Il expose au conseil les changements apportés par cette réforme.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-67 REPORT DE L'ACQUITTEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Pautre qui fait un résumé de la dernière réunion CIRPEC (Commission Intercommunale des Ecoles de Cormeilles). Différentes questions relatives aux dépenses d'investissement des écoles publiques de Cormeilles relatives aux travaux en cours attendent réponses.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il n'est pas opposé à la participation de la commune aux dépenses d'investissement de la commune pour les écoles publiques de Cormeilles mais qu'il estime anormal que la convention définissant les règles de fonctionnement du CIRPEC à sa création ne soient pas respectées. Il souligne également qu'aucun justificatif n'est fourni à l'appui des montants de dépenses annoncés. Il souhaite que la convention originelle soit actualisée et de nouveau soumise à l'approbation des communes concernées. Il rappelle que les communes ne sont pas seulement des sources de financement mais des partenaires.

Le conseil à la majorité estime que les remarques de Monsieur le Maire sont fondées et qu'en conséquence l'acquittement de la participation due par la commune aux écoles de Cormeilles est différé en attente d'une convention actualisée approuvée par l'ensemble des communes membres du CIRPEC. Monsieur le Maire en avisera le Maire de la commune de Cormeilles.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-68 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES DE L'ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur le Maire informe le conseil que 11 enfants ont été scolarisés en 2022/2023 à l'école Sainte-Marie et il suggère que le montant de la participation de la commune par enfant soit similaire à celui de 2021 à savoir 650 € par enfant.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette participation par enfant.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-69 ACCORD POUR DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DTER) ET AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à une demande de DETR pour les travaux autour de la mairie, le parking de covoiturage, l'aménagement du centre bourg et la voie piétonne reliant Saint-Pierre-de-Cormeilles à Cormeilles.

Pour l'ensemble de ces travaux, Monsieur le Maire souhaiterait faire des demandes de subvention supplémentaires auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional ainsi qu'une demande d'aide « fonds vert » connexe à ces projets.

Le conseil donne à l'unanimité son accord à Monsieur le Maire pour qu'il fasse ces différentes demandes de subventions et aides auprès des entités concernées.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-70 SECURITE INCENDIE DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux lieux de la commune nécessitant l'installation de dispositifs de lutte contre l'incendie. Leur financement peut faire l'objet d'une demande de DETR. **Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour obtenir cette subvention.**

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

DB2023-71 ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE (prestataire de la transmission des actes réglementaires de la commune)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération DB2023-54 autorisant le changement de prestataire pour la transmission des actes réglementaires de la commune. Eure Normandie numérique a été désigné et succédera au prestataire actuel à l'issue du contrat souscrit avec ce dernier. Monsieur le Maire mentionne qu'Eure Normandie numérique propose, outre la transmission des actes, d'autres services et outils numériques. A cet effet, une proposition d'adhésion au syndicat Eure Normandie numérique au titre de la compétence « services et outils numériques » est soumise à l'approbation du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- Décide de se porter "structure publique pilote";
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte à compter de 2025 ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-72 MISE A JOUR DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE – LIEN VERS PANNEAU POCKET

Mme Pautre remercie les membres du conseil ayant répondu à son sondage concernant la mise à jour du site internet et la création d'un bouton pocket sur ce dernier. La totalité des personnes ayant répondu à ce sondage étant favorable aux modifications envisagées, le prestataire Kréa3 en charge de la configuration du site a effectué les modifications ce jour.

Le coût de prestation s'élève à 828 € TTC pour la mise à jour du site internet et pour l'intégration d'un lien vers panneau pocket 144 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues à Kréa3.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-73 DEVIS POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

M. le Maire informe le conseil qu'il a demandé des relevés topographiques aux entreprises habilitées pour l'aménagement de la cour de la mairie. Deux entreprises ont répondu.

A l'unanimité, le conseil choisit le Cabinet Mercator2 pour un montant 1 132.33 €.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-74 AUTORISATION AU MAIRE POUR DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

M. le Maire informe le conseil qu'il faut prévoir l'écoulement des eaux pour les travaux qui seront effectués autour de la mairie et que l'agence de l'eau, à cet effet, peut attribuer une subvention. Il sollicite l'accord du conseil pour la demander.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à M. le Maire.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-75 MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

Monsieur Le maire mentionne qu'une ordonnance de l'Etat (n°2021-1310 du 7 octobre 2021) et un décret (n°2021-1311 du même jour) ont apporté des modifications aux règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. Ces dispositions s'appliquaient à compter du 1er juillet 2022 et mentionnaient que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel devait être assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficiaient d'une dérogation et pouvaient choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

La commune dispose d'un site internet depuis 2019 : l'ordre du jour d'une réunion du conseil municipal, les comptes-rendus de réunions du conseil municipal, les délibérations et les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation, ou réglementant la vie des habitants dans la commune (feu, bruit etc...) y sont publiés depuis sa mise en place. En outre, un affichage est fait de l'ordre du jour, de la première page du compte-rendu indiquant que son intégralité est consultable en mairie, et des arrêtés.

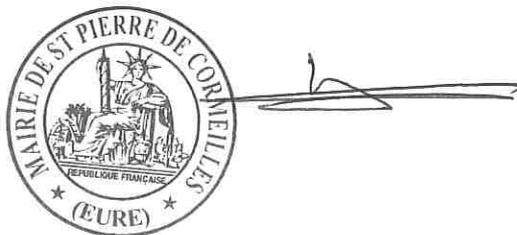
La commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, jusqu'à présent, établissait des comptes-rendus à l'issue des conseils municipaux. D'autres communes établissent des procès-verbaux et des comptes-rendus. Or, la réforme mentionne que le « compte-rendu » est supprimé. Monsieur le Maire précise que le contenu d'un compte-rendu de réunion du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles s'apparente depuis toujours au contenu d'un procès-verbal (tant sur les mentions obligatoires que sur la précision du récit des débats menés et des décisions prises par le conseil). D'autre part, la réforme dit que la liste des délibérations soumises en conseil municipal doit être publiée et que la mise à disposition au public du procès-verbal du conseil municipal doit être faite quant à elle dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.

Monsieur le Maire demande au conseil de confirmer son choix de mode de publicité :

- affichage uniquement
- publication sur papier uniquement
- publication sous forme électronique uniquement
- ou une combinaison de ces différents modes de publicité.

Le conseil décide à la majorité de conserver la procédure mise en place à savoir l'affichage en mairie, une publication sur papier pour les administrés en faisant expressément la demande, une publication sur le site internet de la commune. Le conseil prend note que le compte-rendu sera désormais nommé procès-verbal, que les délibérations ne seront plus publiées une à une mais qu'une liste sera établie par réunion de conseil municipal et publiée sur le site internet de la mairie, qu'il devra approuver le procès-verbal d'une séance lors de celle qui la suivra et que le procès-verbal approuvé sera mis à disposition du public la semaine qui suit son approbation. Pour permettre à la secrétaire de mairie d'adopter un modèle de procès-verbal et de liste de délibérations reprenant les informations obligatoires à y porter, de revoir le site internet en conséquence, ces dispositions seront mises en place dès la première réunion de conseil de 2024.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-76 ANNULATION DES ALERTES SMS DES HABITANTS VIA PRIMO TEXTO (DB2020-80) ET INFORMATIONS COMMUNIQUEES AUX HABITANTS PAR PANNEAU POCKET

M. le Maire rappelle au conseil que lors de la séance du 6 juillet 2023, il a été décidé de faire l'acquisition de l'application panneau pocket (DB2023-52). Le passage de la plate-forme primo texto auparavant utilisée à panneau pocket a été validé (DB2020-80). En conséquence, il n'y a plus d'alertes par SMS des habitants puisque primo texto n'est plus utilisé et qu'il appartient aux habitants de s'informer via panneau pocket et le site internet. Bien entendu, le compte-rendu papier (qui sera nommé procès-verbal en 2024) continue et continuera à être distribué aux habitants qui ont fait et en feront expressément la demande.

Les informations qui faisaient l'objet d'un sms peuvent être désormais diffusées par panneau pocket à savoir :

- les dates de réunion du conseil municipal en indiquant que l'ordre du jour est disponible sur le site de la mairie,
- la parution et mise en ligne du procès-verbal de réunion de conseil municipal sur le site internet de la mairie,
- les informations ponctuelles relatives aux événements et manifestations.(alertes vigi-lances météo, concerts, etc...)

La gestion de panneau pocket est confiée à Mme Pautre et M. Touraine.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au cadre ci-dessus défini des informations communiquées via panneau pocket et à sa gestion par Mme Pautre et M. Touraine.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-77 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

Pour régulariser la hausse de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019, le Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer demande qu'un mandat de 313 € soit effectué au compte 739118 et un titre au compte 73111 du même montant. Or lors de l'élaboration du budget 2023, aucun crédit n'a été prévu au compte 739118. En conséquence, il convient de prendre une délibération pour alimenter ce compte via le compte 73111.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette décision modificative.

Le maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-78 DEMANDE DE DETR 2024

M.le Maire informe le conseil que, pour une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2024 (DETR), il faut en faire la demande avant le 12 janvier. Des projets relatifs à la sécurité incendie, le remplacement des plaques de rue, l'isolation phonique de la salle des fêtes avaient déjà été approuvés par le conseil et peuvent en faire l'objet. Le conseil ne voit pas d'autres projets pouvant relever de cette demande.

A l'unanimité, le conseil confie à M. le Maire l'élaboration de cette demande selon les projets qu'il aura recensés.

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER - Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-79 MODIFICATION DE LA DUREE D'AUTORISATION D'ABSENCE D'UN AGENT EN CAS DE DECES D'UN ENFANT OU D'UNE PERSONNE DE MOINS DE 25 ANS DONT L'AGENT A LA CHARGE

M. le Maire informe le conseil que la loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 a modifié l'autorisation d'absence de droit d'un agent pour le décès :

ANCIENNES DISPOSITIONS		NOUVELLES DISPOSITIONS	
Décès d'un enfant	5 jours ouvrables	Décès d'un enfant	12 jours ouvrables
Décès d'un enfant de moins de 25 ans, ou d'une personne de moins de 25 ans dont le fonctionnaire a la charge effective et permanente	7 jours ouvrés	Décès d'un enfant de moins de 25 ans, et quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent, ou d'une personne de moins de 25 ans dont l'agent public a la charge effective et permanente	14 jours ouvrables

Ces nouvelles dispositions modifient la délibération prise en 2018 par le conseil (DB2018-37).

Le conseil approuve à l'unanimité que la durée d'absence selon les modalités ci-dessus définies annule et remplace la durée de 5 jours pour le décès d'un enfant prise auparavant par cette délibération. Les

Le maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINE (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

DB2023-80 ETUDE DE REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LE MONTANT D'UNE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe le conseil qu'une personne ayant loué la salle des fêtes s'est plainte d'intrus qui leur ont gâché la fête organisée. Une facture a été envoyée du montant de la location et le locataire refuse de s'en acquitter. Son recouvrement a été suspendu suite aux divers entretiens de M. le Maire et du concerné. M. le Maire sollicite du conseil qu'une remise exceptionnelle soit accordée sur le montant de la location de 40 € (cette somme correspondant à la différence entre le tarif pour la location d'un locataire hors commune et le tarif consenti à un habitant).

Le conseil à la majorité donne son accord à cette remise exceptionnelle et charge M. le Maire d'en aviser le locataire concerné.

Le maire, Jacky LESAULNIER

